



Diagnostics pour la filière industrie aéronautique

Un diagnostic personnalisé pour vous aider dans le développement de votre entreprise de sous-traitance dans la filière aéronautique

Parce que de nombreuses PME du secteur aéronautique :

- sont trop peu diversifiées et très dépendantes de leurs donneurs d'ordres,
- ont une bonne culture technique mais pas assez de facteurs de compétitivité différenciateurs,
- ne participent que peu ou pas à des opérations de codéveloppement avec leurs donneurs d'ordres,
- ont une taille trop faible et une organisation interne à renforcer mais ont peu de ressources pour financer leur évolution,
- ont des marges de progression résiduelles de fait limitées qui ne satisferont pas les demandes croissantes des constructeurs quant à des baisses de prix annuelles récurrentes,

les pouvoirs publics ont décidé de soutenir une campagne de diagnostics individuels, menée par des experts du domaine, pour accompagner les dirigeants d'entreprises dans la définition de pistes de progrès qui correspondent le mieux à leur situation.

Les diagnostics sont une des dispositions du plan aéronautique annoncé par le Premier ministre le 11 octobre 2007 à Maignane, qui comprend :

- des diagnostics stratégiques au profit des sous-traitants,
- des actions collectives soutenues par les Drire,
- des avances remboursables pour les PME aéronautiques,
- un fonds d'investissement, Aerofund II, pour favoriser la croissance et les alliances d'entreprises,
- un dispositif de couverture de change pour aider les équipementiers à faire face à la faiblesse du dollar,
- une mission prospective sur l'évolution des métiers et des compétences,
- des avances remboursables de la DGAC pour les sous-traitants de rang 1,
- la mobilisation, pour la filière, des dispositifs de soutien à la recherche.

Le diagnostic pour quoi ?

Le diagnostic CeSAaer aéro vous aide à construire des pistes d'actions pour :

- acquérir une visibilité prospective sur le développement de l'activité aéronautique,
- prendre part à la réorganisation de la filière et à la mutation technologique engagée par les constructeurs,
- évoluer et positionner technologiquement l'entreprise,
- être associé aux projets innovants.

Le diagnostic pour qui ?

Cette action, s'adresse aux entreprises françaises sous-traitantes de la filière aéronautique. Elle est destinée à une large audience : près de 100 diagnostics ont déjà été réalisés en 2007 et plus de 200 sont proposés d'ici 2010, majoritairement pour des entreprises qui emploient moins de 250 salariés.

Ce que le diagnostic vous apporte concrètement

Chaque diagnostic vous aide à valider et hiérarchiser des scénarios pour accompagner l'évolution stratégique de votre entreprise, en fonction de sa situation spécifique. Vous pourrez alors établir votre plan d'actions, basé, par exemple, sur :

- l'alliance, qui permet d'apporter une réponse globale et de partager les risques,
- l'innovation en conception de produits, pour accéder aux études et développements des donneurs d'ordres,
- l'intégration de services, pour répondre à l'externalisation des donneurs d'ordres et de leurs sous-traitants directs, ou la diversification, soit dans le secteur aéronautique pour accéder à des positionnements de niche ou rendre l'entreprise incontournable dans sa spécialité, soit en dehors de ce secteur en raisonnant sur une segmentation client,
- le bas coût, en accompagnant les donneurs d'ordres dans les pays correspondants.

Dans le cadre de ce programme, l'entreprise bénéficie de 5 à 10 jours d'experts. La durée de l'intervention dépend de la taille et de la complexité de l'entreprise.

Pour plus d'informations, contactez la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de votre région.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'ILE-DE-FRANCE
10, rue Crillon, 75194 PARIS CEDEX 04
Tél. 01 44 59 47 47

